

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 20 mars 2023

Date de publication : 31 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Loïc COLTEL a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Marie-Claude POTTIER a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, M. Benoît MEILHAC.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-André GUILLERMIN.

**Objet** : 2023/2403/026 – *Suppression et création de poste au restaurant scolaire.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la démission du Mme Sonia RIDET, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante, décide :

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 15 avril 2023, de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 28.75/35<sup>ème</sup>, au service de restauration scolaire,

et

La création, à compter du 15 avril 2023, d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 28.75/35<sup>ème</sup>, relevant de la catégorie C au service de restauration scolaire.

- De modifier le tableau des effectifs suivant :

Modification au tableau des effectifs					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Cuisinier	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	28.75/35ème
Cuisinier	Adjoint technique	C	0	1	28.75/35ème

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 18  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
 Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
 Le 28 mars 2023,  
 Le Maire, Robert LUQUET

